



Illustration : © Cabinet IPH Ingénierie (pour le Département des Yvelines)

NEWS

CENTRE D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS - MARS 2025

L'ancien collège André-Chénier pourrait accueillir un centre d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés. Une décision imposée par le Président du Conseil départemental.

Publié le 04 mars 2025

UN CHOIX IMPOSÉ, UNE MÉTHODE INACCEPTABLE

L'installation d'un centre d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) à Mantes-la-Jolie suscite de vives interrogations. " Le 7 février dernier, j'ai été informé, sans aucun échange préalable avec les élus locaux, que l'ancien collège André-Chénier accueillerait prochainement un centre pour MNA ", explique **Raphaël Cognet**, le Maire de la Ville. Cette décision, prise unilatéralement par le **Département**, a été officialisée auprès des maires des Yvelines le 19 février, bien après les faits.

La Protection de l'Enfance est une mission essentielle, et la loi Taquet du 7 février 2022 a renforcé les obligations en la matière. Toutefois, la manière dont cette décision est imposée pose problème au Maire : " Je dénonce cette méthode brutale et ce manque total de dialogue. "

Le site retenu, au coeur du Val Fourré, devait initialement devenir un pôle de formation professionnelle pour les jeunes du quartier. Un projet porteur d'avenir, remplacé sans concertation par un centre dont l'implantation soulève des inquiétudes. Le Val Fourré fait face à de nombreux défis en matière d'éducation, d'emploi, de sécurité et de cohésion sociale. De nombreux efforts sont menés pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'insertion des jeunes.

“ Implanter un centre pour MNA dans un quartier déjà fragile, c’est ajouter une difficulté supplémentaire à un territoire qui en a déjà trop. C’est aussi faire peser sur ces jeunes un environnement qui n’est pas adapté à leur reconstruction. ” Même le président du Département le reconnaît dans son courrier du 19 février : *“ La politique du pire est la pire des politiques. ”* Pourtant, selon **Raphaël Cognet**, c’est bien ce qui se joue ici : *“ Une décision précipitée, sans concertation, qui ne répond ni aux besoins des habitants ni à ceux des jeunes concernés. Comme je l’ai toujours fait, je continuerai à défendre un aménagement du territoire cohérent, équilibré et respectueux des besoins de chacun. ”*

[Découvrez le courrier envoyé au Président du Conseil Départemental](#)

[Découvrez le courrier envoyé au Député des Yvelines](#)

RETROUVEZ LE PASSAGE DE RAPHAËL COGNET SUR LA CHAÎNE D'INFORMATION CNEWS

Raphaël Cognet prend la parole sur les 1.400 mineurs étrangers à reloger : *« On ne m’a pas écrit pour me demander mon avis »*.